

CONSEIL du 22 septembre 2000

Etaient présents:

parmi les enseignants du collège A

Mme Kartchevsky

MM Defossez, Desmuliers, Starzenski

parmi les enseignants du collège B

Mme Morgand

MM Loquet, Mauroy

parmi les personnalités extérieures

Mmes Adam, Létard,

M. Pierangeli,

parmi les AITOSS

Melle Doyelle,

parmi les étudiants:

College Droit : MM. Lelong, Lepoutre, Morello

College Gestion: M. Renaux

Excusés :

M. le Sous-Préfet

Invités :

M. Fréville

Mme Li Crapi

Avait donné pouvoir :

M Loiseau à M. Defossez

Mlle Mignon à Me Kartchevsky.

M. Hanna à Mme Morgand

Mme Kras à Mme Morgand

M. Lefebvre à M. Pierangeli

M. Masse à Mme Létard

Madame LETARD, Présidente du Conseil de la Faculté, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu.

Une remarque est faite concernant la possibilité de faire un mémoire de recherche en sus d'un rapport de stage pour les étudiants de maîtrise en économie. Il s'agit des enseignements en maîtrise d'économie gestion et non en maîtrise d'économie industrielle comme indiqué. Le compte rendu est rectifié en conséquence.

Le second point de l'ordre du jour est la modification de la maquette des enseignements de deug 2.

Mme Morgand prend la parole et expose au conseil les principales raisons qui motivent cette réforme.

Actuellement, les étudiants de seconde année ont 3 matières de TD. Le travail demandé est considérable et réparti sur un temps très court. Les fiches se sont alourdies. De ce fait, les étudiants s'organisent et travaillent collectivement de manière superficielle.

La proposition de modification consisterait à alléger le programme de deux manières :

- par les coefficients (l'un des trois examens sur les enseignements fondamentaux et le TD correspondant, au choix de l'étudiant, aurait un coefficient de $\frac{1}{2}$)
- par la diminution du volume horaire d'une unité de TD, soit 6h au lieu de 15h au premier semestre et 9h au lieu de 18h au second semestre

L'examen terminal de la matière suivie en TD allégé serait constitué d'un écrit de deux heures sur un sujet différent de celui proposé pour le régime de TD normal.

Les étudiants qui souhaiteraient garder 3 TD à 33h le pourront sans difficulté. Dans ce cas ils seront intégrés dans les groupes de TD normaux en début d'année sans possibilité de changement. Le complément TD de 18h sera noté dans l'unité 6 et l'étudiant ne prendra qu'une seule matière à option au lieu des 2 obligatoires.

Mme Kartchevsky demande si les cours seront aussi allégés et si la multiplication des groupes TD ne sera pas difficile à gérer.

M. Defossez répond que les TD « allégés » auront lieu tous les 15 jours. Les cours eux-mêmes ne seront pas allégés. La différence importante est que les étudiants auront 22 séances de TD sur 2 matières au lieu de 15 auparavant pour aborder les examens. L'augmentation des séances de TD est favorable à l'étudiant. Cette réforme est un compromis entre l'ancien système où la matière sans TD était passée à l'oral ce qui se révélait délicat pour les étudiants et le système actuel avec 3 TD lourds.

Cette réforme a été débattue en réunion d'enseignants et a reçu un assentiment général.

M. Defossez conclut que la réforme si elle est adoptée, engendrera un surcoût dû à l'augmentation des groupes de TD et à l'abaissement de la norme à 30 étudiants par groupe.

Mme Létard fait procéder au vote. La réforme est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Starzenski, Directeur du Département de sciences économiques expose à présent une modification envisagée dans la maquette de 2^{ème} année du deug économie gestion.

Il s'agit de permuter les cours de conjoncture économique et d'économie industrielle. L'économie industrielle aurait donc lieu au 2^{ème} semestre. Toutefois, l'économie industrielle étant une matière trop lourde, elle pourrait être remplacée par un cours d'introduction à l'analyse des marchés financiers. Ce cours serait assuré par M. Mauroy.

Mme Kartchevsky explique que les étudiants trouvent le cours d'économie industrielle trop pointu et trop formalisé pour la seconde année. Ils souhaitent avoir une illustration complémentaire d'un cours fondamental comme le cours de Monnaie par exemple.

M. Mauroy précise que l'examen aura lieu à l'oral. L'idée est de permettre aux étudiants d'acquérir une capacité à analyser le réel et à comprendre les journaux économiques.

M. Defossez souligne qu'analyser les phénomènes réels rejoint les préoccupations actuelles du ministère en matière d'enseignement des sciences économiques.

Cette réforme est adoptée à l'unanimité.

Mme Morgand souhaite à présent informer le conseil sur un nouveau projet initié par M. Loquet, de création d'une salle multimédia.

A priori la salle de l'IDP ne devrait pas être transformée et une salle informatique pourrait être utilisée à cette fin. Le financement serait tripartite : la fondation de France, la taxe d'apprentissage et le FEDER.

Mme Morgand rappelle une fois de plus que la Faculté est très à l'étroit et que la pénurie de salles s'accroît avec le développement des formations.

M. Fréville prend acte de cette situation et déclare qu'il faudra en tenir compte lors de la répartition des mètres carrés sur RONZIER.

Mme Létard passe à présent la parole à M. Defossez qui présente le projet de DBM N°2

M. Defossez fait un rapide commentaire des chiffres et signale que la part importante des dépenses concerne les cours complémentaires qui ont nettement augmenté au 1^{er} et 2^{ème} trimestre suite à la croissance des effectifs en 1^{ère} année de droit. Pour le troisième trimestre Il faut intégrer la création des DEA à la rentrée 2000 et l'augmentation probable des groupes de travaux dirigés.

La DBM d'un montant de 710 886F est approuvée à l'unanimité

Dans le chapitre des questions diverses, Mme Morgand indique que les dates de vacances de Noël ont été modifiées. Il conviendrait donc de proposer une modification du calendrier universitaire de la FDEG qui prévoyait de fermer le mercredi 20 décembre au soir et de reprendre le jeudi 4 janvier matin.

Une proposition est faite qui consisterait à fermer le samedi 23 décembre à 13h et à reprendre le lundi 8 janvier matin. Cette proposition est adoptée.

M. Defossez signale les difficultés de sortir du parking lorsque des voitures sont garées le long de la rue menant à l'ANPE. Il souhaite que des plots soient fixés de manière à éviter le stationnement.

Mme Adam propose d'informer la police municipale de ce problème.

Pour conclure, Mme Létard indique qu'une demande de financement est en cours à la Région concernant le colloque qui aura lieu en décembre à la faculté de droit à l'occasion du centenaire de la loi de 1901.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h